



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015
DE 07H30 À 07H50, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE LA
VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

PROCES-VERBAL N° 2015/02

Présents :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
M. Daniel TERCIER, Vice-Président, Membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens
- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal Commune Bulle
Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
M. Pierre PYTHOUD, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Conseiller communal
M. Christophe YENNI, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller communal
- Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, Coordinatrice des agglomérations, DAEC
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
Mme Solange THORIMBERT, Secrétaire, Commune de Bulle

Excusés :

- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué de la Commune du Pasquier, Conseiller communal
M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité
M. Hans GYGAX, Chef du Service de l'environnement
Mme Katia MEYER, Aménagiste, Service des constructions et de l'aménagement
M. Nicolas GACHET, Comptable, Commune de Bulle

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2015	3
3. Examen et approbation du budget 2016	3
4. Divers	5

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée des délégués de Mobul, axée essentiellement sur le budget 2016, et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

M. le Préfet demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et prie d'excuser les personnes absentes. Il constate que toutes les communes sont représentées, étant entendu qu'un seul délégué suffit selon la modification de l'art. 6 des Statuts, approuvée le 18 mai 2015 par la DIAF. Par conséquent, l'Assemblée peut siéger.

Délégués présents :

Commune de Bulle (6 voix) :

M. Pierre PYTHOUD, Conseiller communal de Bulle (6 voix)

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Commune Le Pâquier (1 voix) :

Mme Antoinette BADOUD, Syndique Le Pâquier (1 voix)

Commune de Riaz (2 voix) :

M. Stéphane SCHWAB, Conseiller communal de Riaz (2 voix)

Commune de Vuadens (2 voix) :

M. Christophe YENNI, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2015

M. le Préfet s'adresse à l'assemblée et demande s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal N° 2015/01 de la séance du 16 avril 2015.

Aucune remarque n'étant formulée, l'Assemblée des délégués approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal N° 2015/01 de la séance du 16 avril 2015, avec remerciements au secrétariat.

3. Examen et approbation du budget 2016

M. le Préfet cède la parole à M. Hohl, l'Ingénieur de Ville, afin de commenter le budget.

3.1 Budget de fonctionnement

M. Hohl salue les personnes présentes et se réfère au budget 2016. Il précise que le nouveau budget distribué ce jour aux participants diffère légèrement du document initial, ceci au niveau des participations (le nouvel indice potentiel fiscal 2016 (IPF) n'ayant été reçu que récemment).

M. Hohl propose de parcourir le rapport de budget, en regard du document y relatif :

Une modification importante par rapport à 2015 concerne le chapitre **Administration**, avec une augmentation principale pour le compte **020.310.00 : Mandat administratif**, qui passe de Frs. 30'000.-- en 2015 à Frs. 60'000.-- pour 2016. Cette augmentation est en prévision du PA3, pour lequel la décision d'exécution n'a pas encore été prise. Le Comité de direction attend le rapport des mandataires, programmé pour la séance du 5 novembre prochain.

M. Hohl indique qu'il n'y a pas d'autres modifications de budget jusqu'au compte **650.364.00 : Contrat de prestations**, lequel passe de Frs. 2'250'000.-- en 2015 à Frs. 2'050'000.--. Cette diminution du coût de l'offre a évidemment une incidence sur la subvention cantonale, à hauteur de 57,5 % sous réserve que Mobul atteigne le taux de couverture de 20 % minimum.

Une des principales raisons de cette baisse de l'offre est l'introduction des produits issus des abonnements généraux et de la nouvelle clé de répartition des prestataires de service (CFF, TPF, BLS et Cars postaux). D'autre part les TPF ont revu leurs frais d'exploitation de manière plus précise, ce qui a permis la négociation à hauteur de Frs. 2'050'000.--.

M. Hohl rappelle que les répartitions financières sont établies selon la clé définie par les statuts, soit en francs par habitant à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, et à raison de 75 % de la population légale pondéré par l'indice du potentiel fiscal.

M. Hohl clôt le chapitre fonctionnement en relevant que le résultat présente un budget équilibré, atteignant le montant total de **Frs. 2'186'500.--** au lieu de Frs. 2'362'650.-- en 2015, soit une diminution de l'ordre de Frs. 200'000.00 environ.

3.2 Budget d'investissement

M. Hohl indique que le budget des investissements pour Mobul revêt toujours un aspect « virtuel », dans la mesure où chaque commune demeure Maître de l'ouvrage de ses propres investissements. Mobul n'investit rien à titre propre, si ce n'est la subvention de 20 % du solde non couvert par la Confédération.

M. Hohl propose de passer aux mesures qui sont prévues dans l'agglomération pour 2016, 4 communes sont concernées :

Mesures projetées en 2016 pour les communes de l'Association Mobul :

Commune de Bulle

M 2 a. réaménagement de la route de l'Intyamon, 1^{ère} étape Accrochage Sud

Les travaux sont en cours d'exécution, le coût devisé est estimé à Frs. 615'000.00 pour 2016.

M3 réaménagement de l'axe entrée nord (route de Riaz)

Les études vont débuter en 2016, le montant budgété est de : Frs. 100'000.00.

M 5a. réaménagement de la rue St-Denis et rue de Gruyères (Temple – Union)

Les travaux sont en cours d'exécution, le montant budgété pour ce tronçon en 2016 est de : Frs. 1'400'000.00.

M19 c. tronçon Le Coude – La Pépinière

Ce tronçon est à l'enquête actuellement, le montant devisé et budgété est de : Frs. 64'000.00.

M19 d. réaménagement du Ch. de la Pépinière

Ce projet va être mis à l'enquête, il est devisé et budgété à Frs. 86'000.00.

M. Hohl précise que les deux mesures de mobilité douce M 19 : Le Coude – La Pépinière et Chemin de la Pépinière sont les premières qui devraient être réalisées dans ce contexte. Ce sont ce type de mesures qui, précisément, avaient permis d'être bien notés lors de l'approbation du projet d'agglomération. La Ville de Bulle tente de les réaliser depuis trois ans, mais les procédures sont très longues. Ces deux mesures répondent à la liaison de Morlon à Bulle, pour un itinéraire à vélo.

Commune de Morlon

M12 Compléments d'aménagement dans la traversée de Morlon

Concernant cette mesure il n'y aura pas de subvention de la Confédération, mais uniquement de Mobul. Le montant budgété est de Frs. 600'000.00.

M. Hohl précise que la réalisation de cette mesure représente l'intégralité du projet d'agglomération en ce qui concerne la commune de Morlon.

Commune du Pâquier

M20 e. complément de liaison entre Le Pâquier et Le Cloalet

Les travaux concernant cette mesure sont estimés à Fr. 30'000.-- pour 2016. M. Hohl précise que la charge sera répartie, ainsi que la subvention, en fonction des travaux réalisés sur le territoire du Pâquier et celui de Bulle, également concerné par cette mesure.

Commune de Riaz

M10 a. réaménagement de la traversée de Riaz, lot 4a « Comba »

Le tronçon concerné par cette mesure est devisé à Frs. 500'000.00 pour 2016. Il s'agit du réaménagement du premier tronçon de la route cantonale, en lien avec la construction du CO.

M Hohl précise que ces projets sont financés pour 80 % à charge de la commune où les travaux sont exécutés et 20 % à charge de Mobul, répartis entre les communes, au prorata de la population dite légale 2010 et pondéré par l'indice total utilisé pour la classification des communes de la Gruyère. M. Hohl rajoute que cet indice n'existe plus, raison pour laquelle il a été figé en 2011, comme c'est indiqué à l'avant-dernière page des indexes au budget. Lors de la modification des statuts en 2009, c'était l'indice de la capacité financière qui était déterminant. Cependant, si le projet d'agglomération allait se terminer en 2027, la clé pourrait être rediscutée.

M. le Préfet ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement et le budget d'investissement 2016.

Aucune remarque n'est formulée.

M. le Préfet passe au vote.

L'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité des membres présents le budget de fonctionnement et d'investissement Mobul 2016.

4. Divers

4.1 Fréquence lignes Mobul

M. Sudan informe l'Assemblée que le Comité de direction a décidé de planifier le passage des lignes 1 et 2 à la cadence de 15 minutes pour 2018. Le changement d'horaire se fera à mi-décembre 2017.

M. Sudan tient à préciser qu'il s'agit d'une annonce. Il faudra évidemment considérer la réalité économique et les taux de couverture, le moment venu. L'Etat de Fribourg a été nanti de ce projet afin qu'il puisse en tenir compte dans sa planification future.

4.2 Pérennité de la ligne 3

Concernant la ligne 3, **M. Sudan** rappelle que le degré de couverture est relativement faible, puisqu'il atteint 9 %. Cette réalité est due principalement au fait que la zone de Planchy dispose d'énormément de places de parc pour les employés. A ce sujet, un courrier a été adressé aux chefs d'entreprises pour les inciter à réduire le nombre de places de parc. Il a été fait mention que si la ligne 3 n'atteignait pas un minimum de 20 % de taux de couverture à l'avenir, la différence serait à charge de Mobul et que celle-ci n'était pas décidée à assumer cette charge. A ce jour une seule réponse est parvenue, laquelle ne correspond pas forcément à la réaction attendue.

M. Pythoud rajoute que dans le secteur Liebherr – dépôt TPF, c'est l'anarchie au niveau du parking voitures à cause des travaux en cours. Il semblerait que Liebherr va utiliser sa nouvelle parcelle, coté Sud, pour le stationnement des véhicules.

M. le Préfet se réfère au projet de parking commun des entreprises de Planchy, en sous-terrain ou en silo, et demande ce qu'il en est à ce jour.

M. Hohl répond que la Ville de Bulle a transmis ce dossier à Mobul, qui l'a examiné et retourné, en suggérant de le transmettre à son mandataire pour étude. Le bureau Team+ est déjà en charge d'un mandat d'étude pour le stationnement en ville de Bulle, requis par le Conseil général. Le résultat sera communiqué à fin octobre.

M. Pythoud relève que l'entreprise Sottas a inclus un parking en silo dans son projet d'extension, à voir s'il sera réalisable.

M. le Préfet déclare que les projets d'agrandissements des entreprises devront bien empiéter sur les parkings à un moment donné.

M. Pythoud rejoint ces propos. A cet effet, la Ville de Bulle a laissé entendre qu'elle ne pourrait vendre des terrains tant que les entreprises utilisent leur potentiel pour des véhicules.

M. Hohl rappelle que la construction des parkings en silo est très coûteuse et l'entrepreneur pourrait se demander si son employé est en mesure de choisir une alternative à la voiture. En effet, plus de la moitié des employés de Planchy habitent à moins de 15 minutes à vélo de leur lieu de travail et pourtant ils disposent chacun d'une place.

M. Hohl rajoute qu'un plan de mobilité est existant et Liebherr paie la moitié de l'abonnement à ses employés.

M. Schwab relève qu'il utilise les transports publics pour aller à Fribourg, mais ceux-ci sont à la cadence du quart d'heure. La fréquence à la demi-heure n'est pas possible et en hiver on ne peut circuler à vélo.

M. Hohl répond qu'il est toujours possible de combiner ces deux moyens de transport.

M. Sudan déclare que ces interpellations n'ont pas pour but d'ennuyer les entreprises, mais des mesures doivent être prises sinon dans dix ou quinze ans le trafic sera saturé.

M. Tercier se réfère à l'entreprise Liebherr, qui dernièrement a mis à l'enquête un parking et pour lequel la commune de Vuadens a rencontré la Direction car elle n'est pas vraiment favorable à ce projet. La Direction de Liebherr a argumenté en disant que beaucoup de personnes viennent de l'étranger pour travailler à Bulle. Les Autorités ont alors rappelé que la suggestion de faire un parking en silo avait été communiquée à l'ancien Directeur. M. Ambrosini a dès lors répondu que ce type de parking serait créé lorsque l'entreprise s'étendrait au-delà de la ligne de chemin de fer, ce qui n'est pas d'actualité.

M. Sudan clôt ce débat en disant qu'il doit y avoir une évolution des mentalités et cela va prendre du temps.

L'Assemblée des délégués prend acte de ces informations.

M. le Préfet remercie les membres présents d'avoir assisté à cette Assemblée des délégués et lève la séance à 07h50.

Bulle, le 21 octobre 2015



La Secrétaire
Solange Thorimbert



Le Président
Patrice BORCARD, Préfet

Distribution :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Daniel TERCIER, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens

- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz

- Mme Sylvie MAGNE, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Conseiller communal de Morlon
- M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué, Conseiller communal de Vuadens
- M. Yves GRANDJEAN, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Pierre PYTHOUD, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué, Conseiller communal du Pâquier
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Conseiller communal de Riaz

- M. Jean HOHL, Ingénieur de la Ville de Bulle

- Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, DAEC, Coordinatrice de la politique des agglomérations
- Mme Katia MEYER, Aménagiste, Service des constructions et de l'aménagement
- M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité
- M. Hans GYGAX, Chef du Service de l'environnement

- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens